

Informations Importantes

Les investissements proposés par Maubourg Patrimoine présentent des risques de perte en capital et de liquidité. Ni le capital, ni le rendement ne sont garantis.

Les chiffres indiqués dans les vidéos sont à titre indicatif et ne constituent pas un engagement contractuel.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats à venir

Lorsqu'elle est mentionnée, la fiscalité est celle applicable aux résidents français. Elle peut évoluer.

Les informations présentées ont une vocation uniquement informative et ne sauraient être considérées comme un conseil en investissement.

Quand bien même il se serait assuré de la véracité des informations diffusées, Maubourg Patrimoine décline, dans la limite des dispositions légales, toute responsabilité quant à leur actualité, leur exactitude et leur intégrité.

Comprendre et choisir les produits structurés

Webinaire 17 Juin 2025

Le fonctionnement des
produits structurés

Le marché des produits
structurés

Notre sélection

Pourquoi Maubourg
Patrimoine ?

Elodie **JOUANEAU**



Patrick **FONTAN**

1. Comment est construit un produit structuré ?

1.1. Principe

Les produits structurés permettent d'investir sur les marchés actions avec un **airbag de sécurité**.

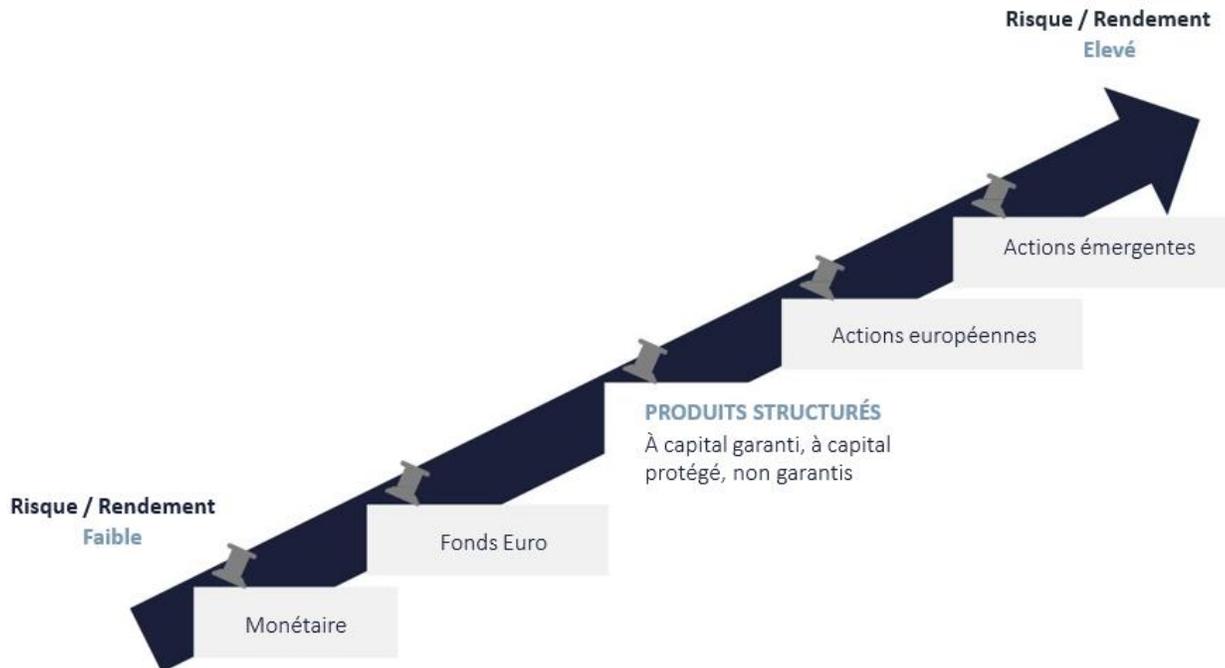
Généralement, ils s'échelonnent sur une durée **de 5 à 12 ans**.

Vous pouvez être remboursé périodiquement à une **date anniversaire** en percevant un coupon compris entre 5 et 12 % par an. Il faut pour cela que la valeur qui sert de référence au produit structuré (le « sous-jacent ») ait dépassé son niveau d'origine.

Si au terme de la durée contractuelle, le produit n'a pas été remboursé par anticipation, il est liquidé. **Votre capital est garanti jusqu'à un certain niveau de baisse** du sous-jacent (l'airbag de sécurité). Si la barrière est enfoncée, vous supportez une perte correspondant à la baisse du sous-jacent.



1.2. Les atouts des produits structurés



Source : Finaval

Un profil complémentaire dans votre allocation

- Une offre sur mesure
- Un couple rendement/risque différenciant qui permet de combiner rendement et appétit du risque
⇒ vous pouvez choisir le produit structuré qui correspond à votre profil financier

1.2. Les atouts des produits structurés



❶ **Performance** : Les produits structurés permettent de tirer parti de très nombreuses configurations de marché pour générer de la performance

❷ **Visibilité** : Le potentiel de gain et le niveau de risque du produit structuré sont connus dès le lancement

❸ **Simplicité** : Le moteur de performance est connu dès le départ, le fonctionnement du produit structuré est simple et transparent

❹ **Liquidité** : Le produit structuré peut être revendu chaque jour en cours de vie, sans frais (le prix dépendra des paramètres de marché du jour)



1.3. Les intervenants dans la construction et la détention d'un produit structuré

La banque d'affaires : c'est elle qui garantit le produit : elle paye les coupons, rembourse le capital. En contrepartie, elle encaisse les revenus produits par le « sous-jacent ». Elle assure également la liquidité du produit structuré qu'elle garantit

Le « structureur » : il imagine le fonctionnement du produit structuré et le fait référencer

L'assureur & la banque de détail : héberge le produit structuré sur un contrat d'assurance-vie et/ou un compte titres

Le distributeur (banque, conseiller financier indépendant) : il commercialise le produit structuré auprès de ses clients.



1.4. Les principales définitions permettant de comprendre le fonctionnement d'un produit structuré



Sous-jacent : valeur de référence dont dépend la performance du support. Elle peut être de nature variable : actions, indices, taux d'intérêts... ou une combinaison de ces classes d'actifs.

Barrière :

- Pendant la durée de vie du produit, **la barrière de rappel** constitue le seuil de déclenchement du versement du coupon lorsque le sous-jacent dépasse un seuil fixé lors de l'émission du produit. L'investisseur récupère alors le coupon et, s'il s'agit d'une formule de type Phoenix – cf. infra, le capital initialement investi ;
- A l'échéance finale, **la barrière de protection** permet de limiter la perte en capital.

Autocall (pour « Automatically Callable ») : caractéristique d'un produit structuré dont le remboursement est réalisé automatiquement par anticipation lorsque certaines conditions de marché sont remplies. La durée du placement est inconnue au moment de l'investissement. Seule est connue sa durée maximale.

Un Autocall rémunère l'investisseur sous forme de coupons, souvent plus élevés que ceux offerts par le marché obligataire pour une maturité comparable. Il constitue ainsi un moyen d'obtenir un rendement potentiellement supérieur à celui d'une obligation en échange d'une incertitude sur la date de remboursement.

1.4. Les principales définitions permettant de comprendre le fonctionnement d'un produit structuré



Strike : seuil de prix déterminé au lancement du produit, au-dessus ou en dessous duquel les performances du sous-jacent déclenchent certains mécanismes : remboursement anticipé, protection du capital, paiement d'un coupon, etc.

Phoenix : coupon conditionnel versé périodiquement (mensuel, trimestriel ou annuel) si le sous-jacent reste au-dessus d'un certain seuil (souvent 50-60 % du niveau initial).

Effet mémoire : si un ou plusieurs coupons n'ont pas été versés car la condition n'était pas remplie, ils sont payés rétroactivement dès que le seuil est à nouveau respecté. Pas de remboursement anticipé automatique : sauf si combiné à une autre structure.

Objectif : Toucher un revenu régulier avec un bon niveau de protection.

Exemple : action Société Générale. Strike = 40 €. Coupon = 1 % / mois si Société Générale \geq 25 €. À l'échéance, si Société Générale \geq 25 €, le capital est remboursé intégralement. Si $<$ 25 %, le capital est exposé à la baisse du sous-jacent.

1.4. Les principales définitions permettant de comprendre le fonctionnement d'un produit structuré



Phoenix : Coupon conditionnel annuel (souvent plus élevé que dans un Phoenix). Mécanisme de remboursement anticipé automatique : si à chaque date d'observation annuelle, le sous-jacent est au-dessus du niveau initial, le capital est remboursé par anticipation, avec tous les coupons dus.

Effet mémoire possible pour les coupons.

Objectif : Profiter d'un rendement élevé avec possibilité de sortie anticipée.

Exemple : Sous-jacent = action Société Générale. Strike = 40 €. Coupon = 8 % par an si Société Générale \geq 100 €.

Si Société Générale \geq 40 € à une date d'observation, l'investissement est remboursé avec le coupon, même si c'est la 1re ou 2e année.

Si pas de remboursement anticipé, à échéance :

- Si Société Générale \geq 25 €, remboursement intégral
- Si Société Générale $<$ 25 €, perte en capital équivalente à la baisse de l'action.

1.5. Les frais

Les performances d'un produit structuré sont nettes de frais. Ces derniers sont donc inclus dans le produit

Les frais inclus dans la construction du produit structuré ⇒ la BFI

- Coût des options induites par le produit
- Rémunération du capital immobilisé par la BFI

Les frais de distribution

- Le structureur
- Le distributeur
- L'assureur ou la banque qui gère le produit

↪ Entre 5 et 7 % à amortir sur la durée de vie du produit structuré



1.6. Les véhicules pour loger les produits structurés



Pour pouvoir souscrire un produit structuré, il faut que ce dernier ait été préalablement agréé par une banque ou un assureur.

Assurance-Vie

- Produits de « campagne »
- Produits dédiés

Les comptes titres

- En France
- Au Luxembourg

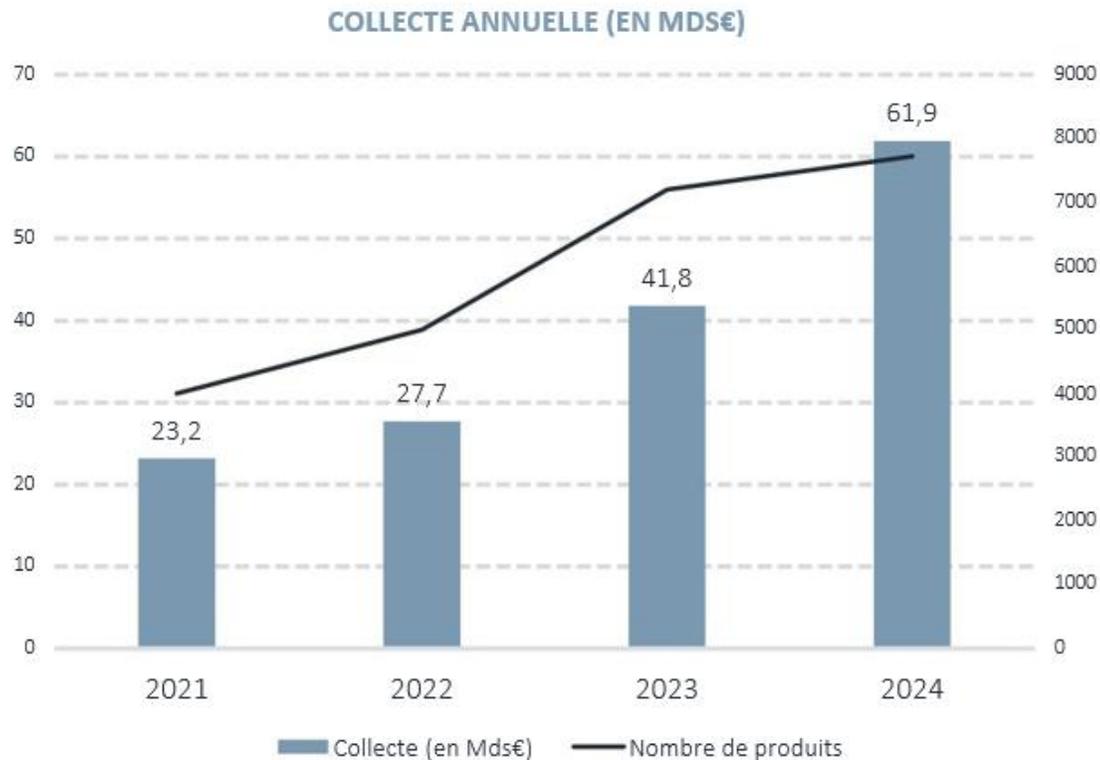
↪ Entre 5 et 7 % à amortir sur la durée de vie du produit structuré

La souscription « au nominatif » via ClubFunding

ClubFunding propose une solution dans laquelle une société de gestion gère un « miroir » de produits structurés. En pratique, cela évite de passer par un compte titres

2. Le marché des produits structurés

2.1. Un marché en pleine croissance



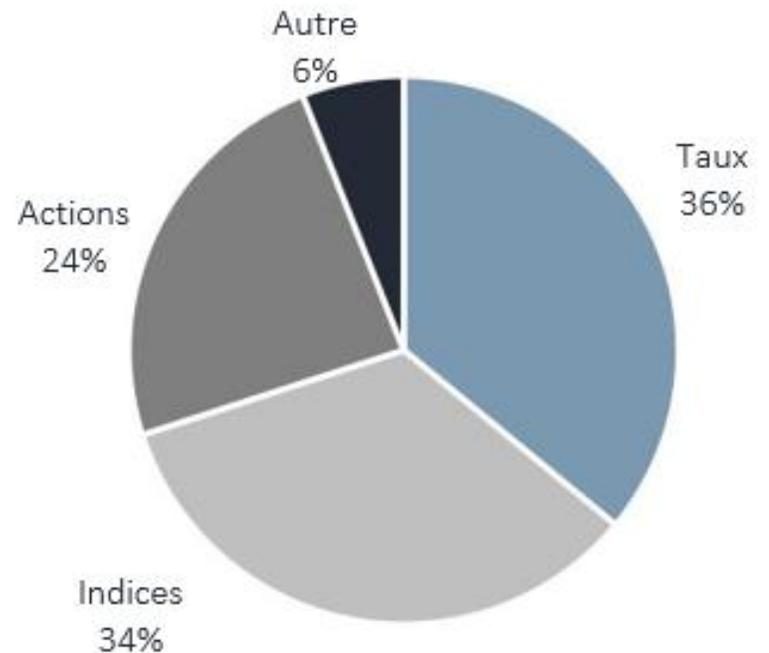
- ⇒ Une collecte annuelle très dynamique passant de 23 Mds € en 2021 à près de 62 Mds € en 2024 (+169%).
- ⇒ Cette dynamique, en lien avec la remontée des taux, concerne également le nombre de produits commercialisés qui a pratiquement doublé sur la période.
- ⇒ L'essentiel de la collecte porte sur l'assurance-vie (80 %).
- ⇒ Pratiquement la moitié des produits commercialisés sur la période 2021-2023 vise exclusivement une clientèle d'investisseurs particuliers avertis et non le grand public

Source : AMF mars 2025

Les produits cotés en bourse tels que les warrants, turbos, et produits à effet de levier sont exclus de cette analyse tout comme les produits faisant l'objet d'un placement privé (informations non disponibles). L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Maubourg Patrimoine n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base des données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

2.2. Répartition du marché en fonction du type de produit

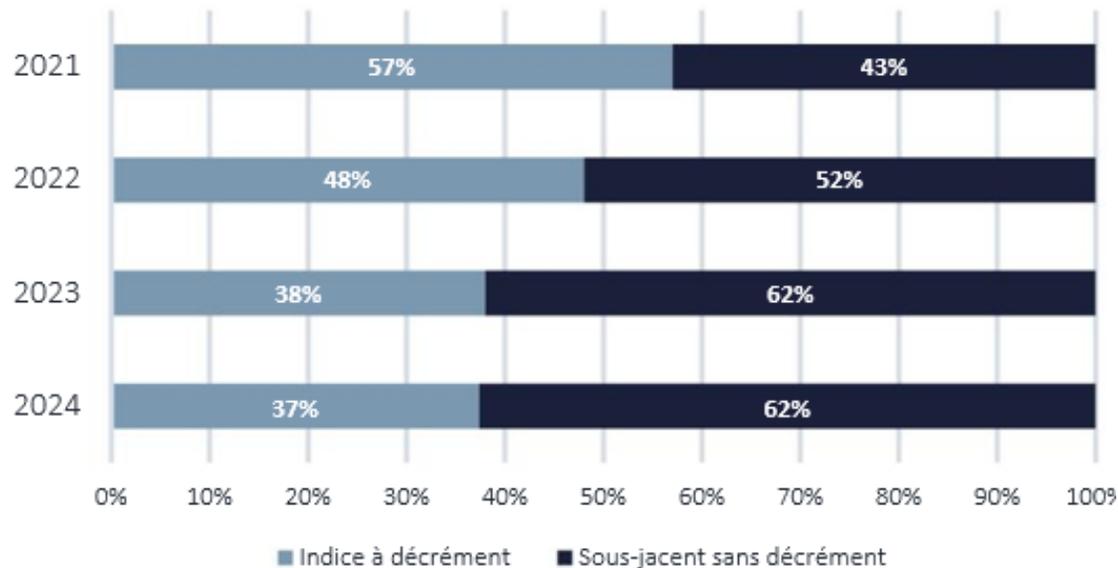
⇒ Les produits de type « Equity » (actions + indices boursiers) représentent plus de 58% des volumes des ventes.



Source : AMF mars 2025

Les produits cotés en bourse tels que les warrants, turbos, et produits à effet de levier sont exclus de cette analyse tout comme les produits faisant l'objet d'un placement privé (informations non disponibles). L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Maubourg Patrimoine n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base des données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

2.3. Zoom sur les produits à « décrétement »



⇒ Produit structuré dont le sous-jacent est un indice "à décrétement", c'est-à-dire un indice modifié qui intègre un prélèvement fixe (le décrétement) sur sa performance.

⇒ Le décrétement simule le versement d'un dividende fixe régulier, mais ce dividende est prélevé directement sur l'indice, indépendamment de la réalité des dividendes versés par les actions de l'indice.

⇒ Comme on le voit sur le graphique, **les indices à décrétement représentent 37% des sous-jacents commercialisés en 2024.**

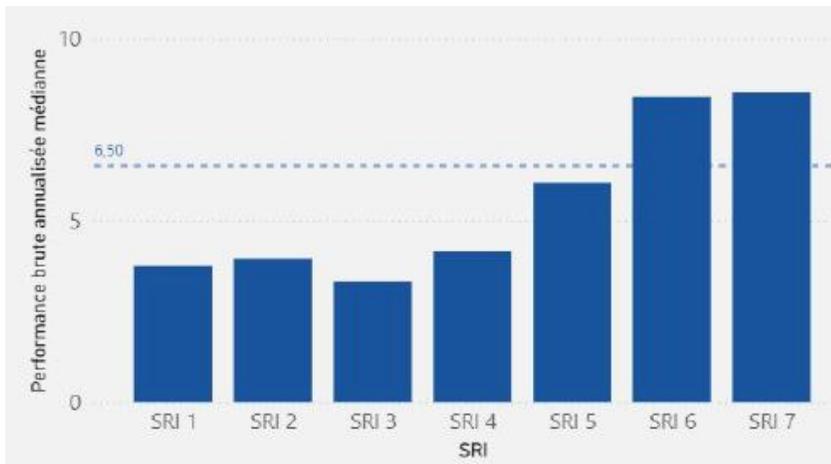
Source : AMF mars 2025

Les produits cotés en bourse tels que les warrants, turbos, et produits à effet de levier sont exclus de cette analyse tout comme les produits faisant l'objet d'un placement privé (informations non disponibles). L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Maubourg Patrimoine n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base des données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

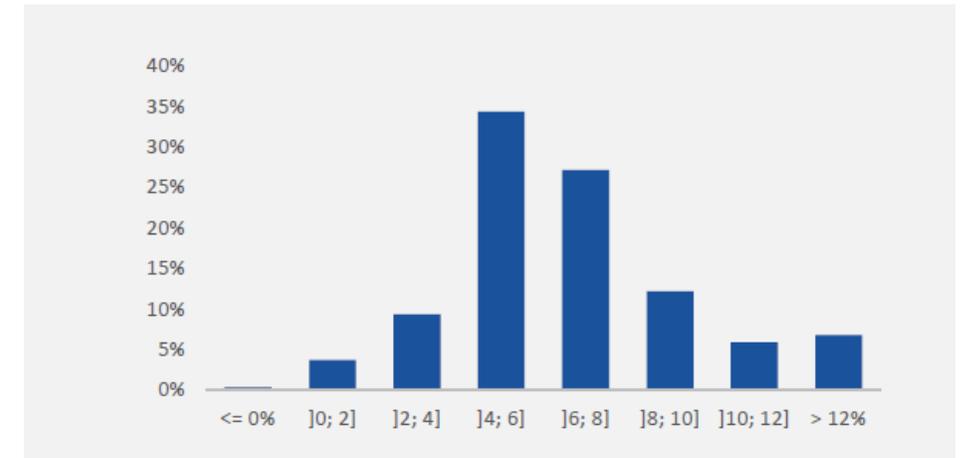
2.4. Les performances

- ⇒ Les produits structurés clos entre 2021 et 2023 ont très majoritairement enregistré un **rendement positif** : moins de 1% des produits ont enregistré une perte en capital.
- ⇒ Le rendement annuel **médian** s'établit à **6,50 %** pour cette même période. Ce rendement ne tient pas compte des frais associés au produit et ne présage pas des rendements futurs offerts dans un contexte de marché différent.

SRI - Distribution des performances brutes par année (% de l'encours des produits clos entre 2021 et 2023)



Rendement - Distribution des performances brutes par année (% de l'encours des produits clos entre 2021 et 2023)

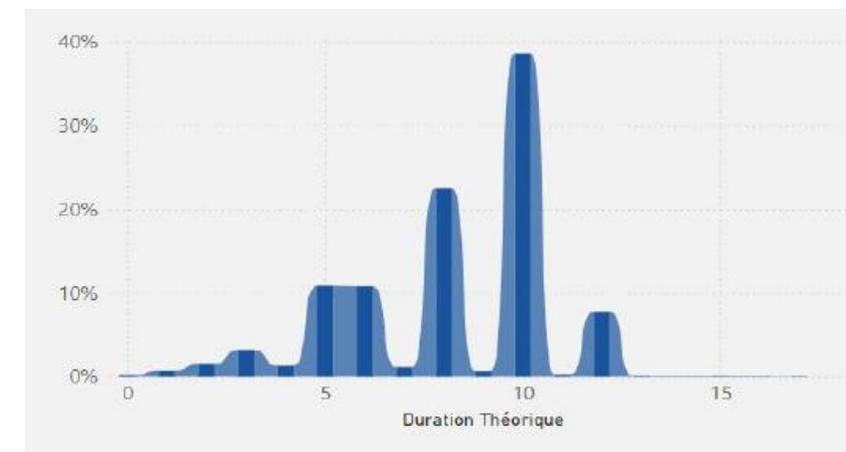


- ⇒ Les performances varient significativement en fonction du risque (SRI), soulignant une corrélation positive entre le niveau de risque et le rendement. En effet, **les produits avec un SRI plus élevé offrent généralement des performances brutes plus importantes.**

2.5. La duration

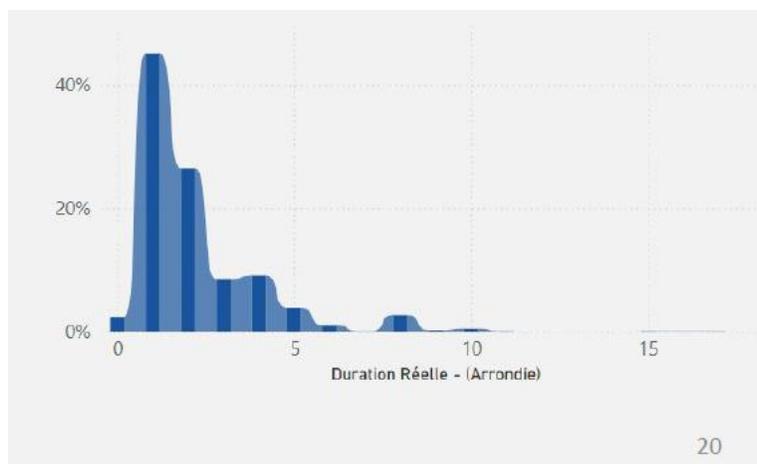
- ⇒ La duration maximale théorique, prévue lors de la structuration du produit, est généralement comprise entre 5 et 10 ans, avec une concentration importante (60%) de produits prévus pour durer 8 ou 10 ans maximum.
- ⇒ Dans la pratique, la duration réelle des produits structurés diffère le plus souvent de la durée maximale théorique. Cela s'explique principalement par les mécanismes de remboursement anticipés présents dans la formule des produits (scénario le plus favorable à l'investisseur).

Duration maximale
(% de l'encours)



Durée réelle

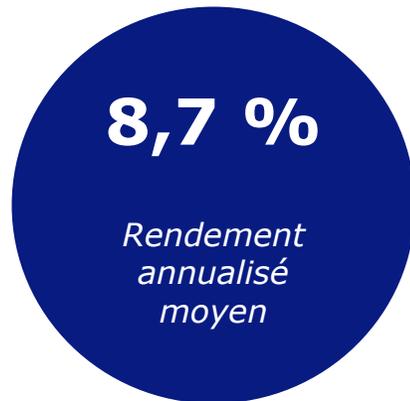
(% de l'encours des produits clos entre 2021 et 2023)



- ⇒ Dans l'échantillon étudié (produits clos entre 2021 et 2023), plus de 90% des produits ont été clôturés avant leur durée maximale théorique.
- ⇒ **Ces produits ont, pour la plupart, vu leur maturité réelle s'établir entre 1 et 5 ans, dont 80% avant 3 ans et 95% avant 5 ans.**

En conclusion

Synthèse de l'étude AMF sur les produits structurés



3. Trois exemples de produits structurés en cours de commercialisation

3.1. Rendement Taux 2025 (dédié Maubourg Patrimoine)

Gain Conditionnel : 2,25% par trimestre (soit 9,00% par an) en assurance-vie, 2,5 % par trimestre en compte-titres (1)

Sous-Jacent : Euro CMS 10 ans (taux d'échange interbancaire sur 10 ans)

Protection du capital : 100 % Garanti

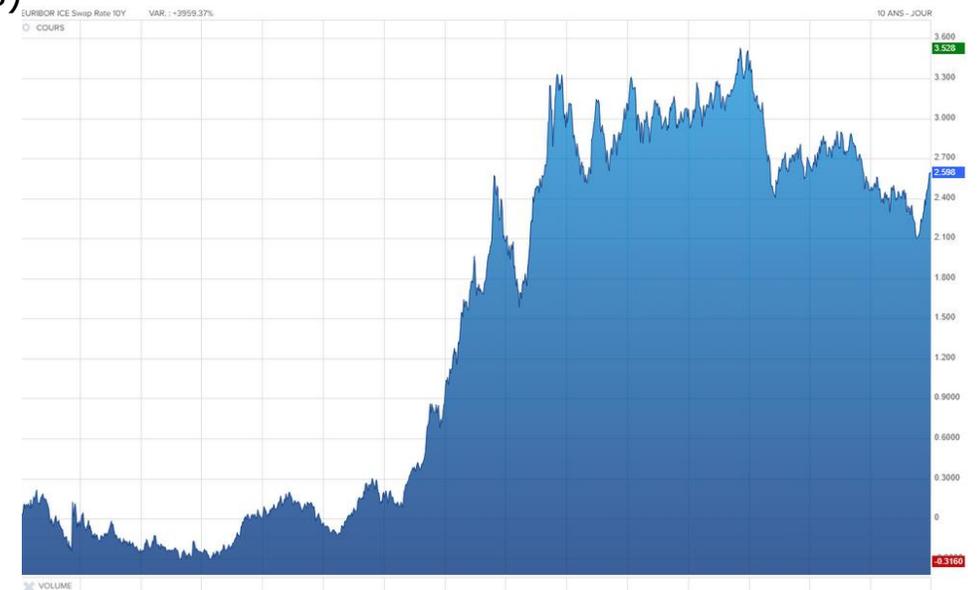
Barrière de remboursement anticipé : si CMS 10 ans < 2,4 %

Seuil d'enregistrement des coupons : si CMS 10 ans < 3 %

Durée max : 12 ans

Disponibilité : Generali

CMS 10 ans



(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant.

3.2. Autocall Quotidien BNP Décrément 4,60 Septembre 2025

Gain Conditionnel : 10 % par an (sur une base quotidienne) (1)

Sous-Jacent : Indice MerQube BNP 4.60 Point Decrement (reflet de l'action BNP Paribas dividende dernier : 4,79) réinvesti mais après avoir enlevé 4,6 €

Protection du capital : Barrière de protection fixée à 50 %

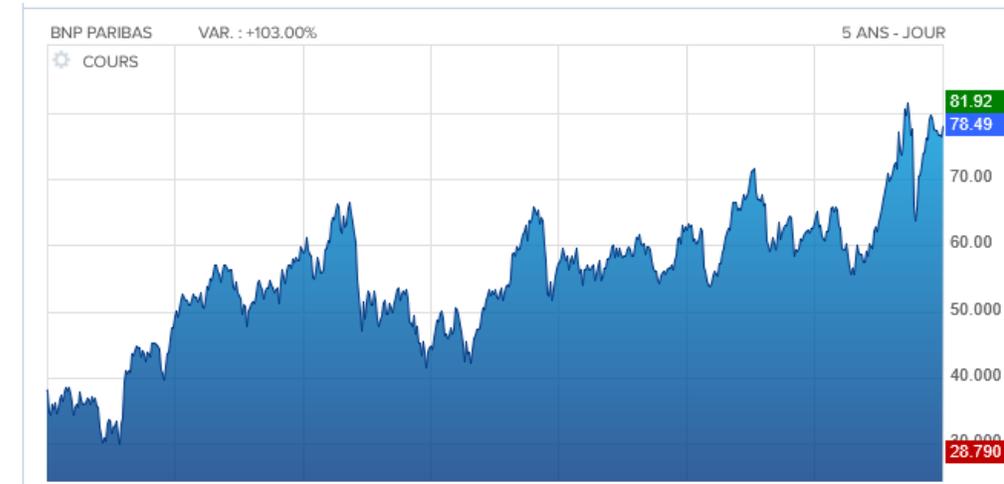
Barrière de remboursement anticipé : Dégressive progressivement : 100 % indice en 2026 → 57 % en 2037

Fréquence de constatation : Quotidienne

Durée max : 12 ans

Disponibilité : Oradea (Unep)

BNP Paribas



(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant.

3.3. Rhône Privilège Septembre 2025

Gain Conditionnel : 0,525 % par mois (6,3 % par an) (1)

Sous-Jacent : Indice Morningstar Eurozone Multi-Sector Select 20 Decrement 50 Point GR EUR (sélection de 20 entreprises européennes dans les secteurs Technologies de l'Information, Industrie, Consommation Discrétionnaire et Services Financiers)

Protection du capital : Barrière de protection fixée à 50 %

Barrière de remboursement anticipé : 90 % de l'indice

Fréquence de constatation : Mensuelle

Durée max : 12 ans

Disponibilité : Apicil (Intencial)

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

RHÔNE PRIVILÈGE SEPTEMBRE 2025

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.



 Période de commercialisation
du 9 mai 2025 au 1er septembre 2025 (inclus)

 Durée d'investissement conseillée
12 ans
(hors remboursement automatique anticipé⁽¹⁾)

- **TITRE DE CRÉANCE** de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et à la date d'échéance⁽²⁾ (ci-après désigné le « titre », le « titre de créance » ou le « produit »).
- **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE** : 12 ans et 8 jours (hors remboursement automatique anticipé⁽¹⁾). En cas de revente avant la date d'échéance⁽²⁾ ou la date de remboursement automatique anticipé⁽²⁾, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori.
- **PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ** alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions. Il s'inscrit dans le cadre de la diversification des actifs financiers d'un investisseur et n'est pas destiné à en constituer la totalité.
- **CADRE D'INVESTISSEMENT/ÉLIGIBILITÉ** : Compte-titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant).
- **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION** : du 9 mai 2025 au 1er septembre 2025 (inclus). La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 1er septembre 2025.
- **ISIN** : FR001400Z5Z0
- **PRODUIT ÉMIS PAR CITIGROUP GLOBAL MARKETS FUNDING LUXEMBOURG S.C.A.**⁽⁴⁾ (l'« Émetteur »), bénéficiant d'une garantie des sommes dues fournie par Citigroup Global Markets Limited⁽⁴⁾ (le « Garant »). L'investisseur est par conséquent exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant.
- Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.
- Les investisseurs ne sont pas protégés contre l'effet de l'inflation dans le temps. Le rendement réel du produit corrigé de l'inflation peut par conséquent être négatif.

equitim.

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant.

3.4. Longchamp Autocall

Longchamp Autocall n'est pas un produit structuré mais un fonds dont l'objet est d'investir dans des produits structurés.

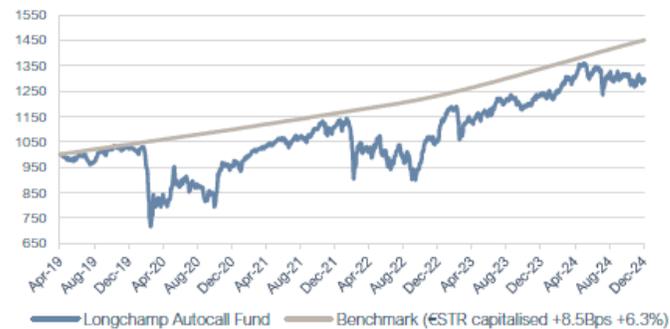
Ces derniers sont sélectionnés par la société de gestion ce qui épargne au souscripteur d'avoir à choisir le produit structuré et permet :

- Une diversification du risque
- Une meilleure liquidité

Ce fonds est accessible uniquement en compte titres et en assurance-vie luxembourgeoise (FAS)

PERFORMANCE - PART A (ISIN FR0013405461)*

Performance



Caractéristiques du Portefeuille Autocall

Target Return	€STR Capitalized +8.5Bps +6.3%
Maturité Moyenne	3.33
Spot Moyen	88.82%
Barrière de Capital Moyenne	63.15%

Statistiques

Performance YTD	4.90%
Performance Glissante - 1an	4.90%
Performance Glissante - 3ans	17.18%
Performance Glissante - 5ans	27.10%
Performance LTD	29.85%
Volatilité	14.92%
Beta vs SX5E	72.70%
VAR (95%) Weekly	-2.78%

Historique des Performances Mensuelles

	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	YTD
2019					-2.12%	0.80%	-0.05%	-1.14%	3.91%	0.47%	0.72%	-0.34%	2.16%
2020	-1.61%	-3.90%	-15.95%	3.05%	2.84%	2.56%	-3.45%	2.77%	-5.90%	-2.95%	19.17%	0.10%	-6.61%
2021	-2.17%	6.02%	2.91%	1.40%	1.39%	0.82%	-0.40%	1.36%	0.41%	2.67%	-1.74%	2.79%	16.31%
2022	0.73%	-6.63%	-0.36%	-2.04%	4.01%	-6.74%	0.61%	-1.56%	-7.47%	6.94%	10.44%	-1.81%	-5.36%
2023	10.64%	1.57%	-5.42%	1.69%	-0.33%	3.24%	4.59%	-0.35%	0.16%	-2.86%	1.73%	2.74%	17.87%
2024	0.77%	-0.45%	5.25%	-0.51%	4.54%	-3.21%	1.34%	-1.31%	-0.69%	-0.10%	-2.29%	1.80%	4.90%

Avertissement

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus des produits et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit. Les investisseurs doivent analyser en profondeur les risques et les avantages de leurs décisions financières, en tenant compte de toutes les implications potentielles de la situation actuelle particulière. Avant tout investissement dans un produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Risque de marché : Les supports peuvent connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du(des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Ces produits comportent un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité des produits. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement les produits ou qu'il doive les vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de perte en capital : Les produits présentent un risque de perte en capital. La valeur de remboursement des produits peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie : Ces produits comportent une protection partielle du capital. Cette protection ne vaut qu'à la date d'échéance. La valeur des produits peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En conséquence, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si les produits sont vendus avant la date d'échéance.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis, sur décision de l'Autorité de Résolution compétente, à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Commercialisation dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : les produits décrits dans ce document sont des actifs représentatifs de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie » ou « Contrat de Capitalisation »). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières des Produits en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou du Contrat de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou au Contrat de Capitalisation. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter les Produits qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

3. Pourquoi choisir Maubourg Patrimoine ?

Histoire

Depuis 40 ans, Maubourg Patrimoine est un cabinet indépendant spécialisé dans le conseil aux familles, aux professions libérales et aux chefs d'entreprises.

Une longue histoire d'amour avec les Français expatriés (depuis 2008).

Le cabinet est composé d'une douzaine de professionnels.

Plus de 2 000 clients et 300 millions d'€ d'actifs sous gestion dont 50 millions d'€ gérés par le Pôle International.



Equipe

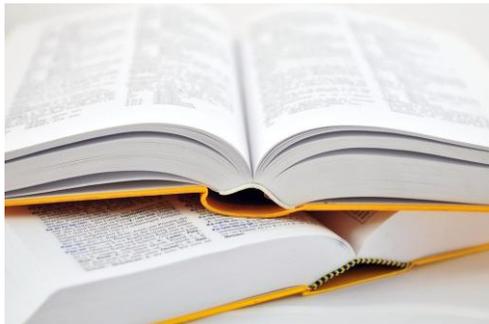
↪ 5 conseillers financiers

→ **Elodie JOUANEAU** e.jouaneau@maubourg-patrimoine.fr



↪ 1 conseillère « entreprises »

- Collectives prévoyance & santé
- Epargne Salariale
- Assurance biens & personnes
- Gestion de trésorerie



↪ 1 ingénieur fiscal et patrimonial

↪ 1 conseillère « assurance de personnes »

- Santé (France & International)
- Prévoyance
- Assurance emprunteurs
- IARD



↪ 1 gestionnaire allocation actifs

Organisation et métiers

- **Implantations** : Paris, Valence (Lyon), Bordeaux, Côte d'Azur
- **Courtier en Assurance et Réassurance**
 - ⇒ Assurance-Vie
 - ⇒ Santé individuelle
 - ⇒ IARD
 - ⇒ Entreprises (santé, construction, ...)



- **Conseil en Investissement Financier**
 - ⇒ Private Equity
 - ⇒ SCPI
 - ⇒ Compte Titres : en France, au Luxembourg, aux Etats Unis
- **Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Placement**

- **Agent Immobilier** (carte de transactions T Loi Hoguet)

Des questions ?



Utilisez la fonction « Questions Réponses » sur Zoom

Prendre contact avec Maubourg Patrimoine ?

☎ 01.42.85.80.00

✉ info@maubourg-patrimoine.fr

